



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENFORCEMENT DES MESURES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Moulins, le 27/10/2020

Compte tenu de l'accélération de la circulation du virus, l'ensemble du territoire national est placé en état d'urgence sanitaire depuis le samedi 17 octobre. En conséquence, un certain nombre de règles s'appliquent au niveau national.

La situation se dégrade dans le département avec une augmentation rapide des taux d'indidence et de positivité. La préfète de l'Allier a donc décidé de renforcer les mesures nationales par l'arrêté n°2745/2020 du 27 octobre 2020 :

- **L'obligation de port du masque est étendue aux abords des établissements recevant du public susceptibles de créer des regroupements sur la voie publique** (établissements scolaires, transports publics, salles des fêtes, salles de spectacles). Cette obligation s'applique aux abords des commerces, restaurants et débits de boisson, notamment pour les files d'attente ;
- **Le protocole sanitaire applicable dans les restaurants et débits de boisson est étendu** à l'ensemble des établissements recevant du public dès lors qu'ils organisent en leur sein des activités de restauration ou de débit de boisson. **La mise à disposition d'un cahier de rappel**, permettant l'enregistrement du nom des clients pour faciliter le contact tracing, **est également rendue obligatoire** ;
- **L'interdiction des activités festives ou pendant lesquelles le port permanent du masque ne peut être assuré de manière continue est étendue aux établissements de type T** (foires, salons, foires-expositions) ;
- **La mise en place de débits de boisson temporaires et de buvettes lors de rassemblements publics et de manifestations sportives est interdite**. Cette interdiction s'applique également aux ERP de type X (établissements sportifs couverts) et PA (établissements de plein air).

**Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS



PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Application #TousAntiCovid

L'application TousAntiCovid vient compléter l'action des médecins et de l'Assurance maladie, visant à contenir la propagation du virus en stoppant au plus vite les chaînes de contamination. Le principe est le suivant : **prévenir, tout en garantissant l'anonymat**, les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, afin que celles-ci puissent aller se faire tester et être prises en charge le plus tôt possible.

Elle permet aussi de rester informé sur l'évolution de l'épidémie et sur la conduite à tenir et ainsi de rester vigilant et d'adopter les bons gestes. Elle permet d'avoir accès facilement aux autres outils à la disposition des citoyens souhaitant être acteur de la lutte contre l'épidémie : DepistageCovid qui donne la carte des laboratoires à proximité et les temps d'attentes et MesConseilsCovid qui permet d'avoir des conseils personnalisés pour se protéger et protéger les autres.

L'installation de l'application TousAntiCovid se fait sur la base du volontariat. Elle peut être téléchargée sur l'Apple Store et le Google Play : bonjour.tousanticovid.gouv.fr/

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS